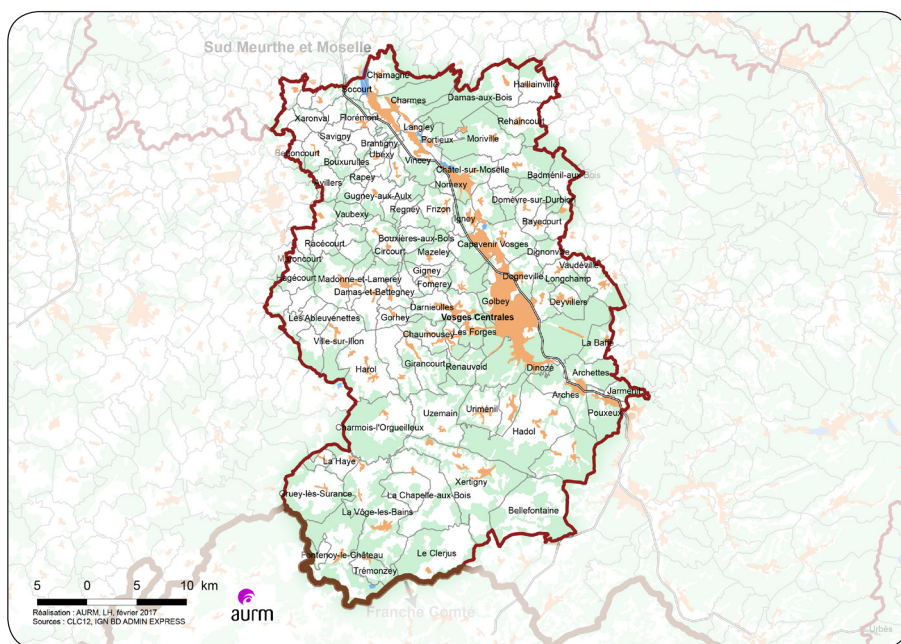


SCoT des Vosges Centrales

CHIFFRES CLÉS

- **2 EPCI**
- **154** communes couvertes par les orientations du SCoT
- **136 653** habitants en 2013
- **53 445** emplois en 2013
- **1600** km²
- **147,36** km² urbanisés



PRÉALABLES

D'une manière générale, les éléments sont extraits des documents. Ils sont parfois résumés voire reformulés par souci de concision mais en conservant le vocabulaire significatif utilisé dans les documents.

- **État d'avancement de la procédure :** SCoT en cours d'élaboration - phase PADD
- **Étapes de la vie du SCoT :** Premier SCoT élaboré en Lorraine : lancé en 2003 et approuvé le 10 décembre 2007
Révision prescrite le 10 février 2014 / débat PADD organisé le 10 décembre 2015 / arrêt prévu au printemps 2018
Modifications du périmètre : intégration de la CC du Secteur de Dompierre (périmètre de la révision en cours) (2014) et intégration de la CC de Mirecourt-Dompierre (2017)
- **Structure porteuse :** Syndicat mixte du SCoT des Vosges Centrales
- **Moyens humains pour la mise en oeuvre :**
 - **Équipe technique :** 1 directrice, 2 chargés de mission (SIG et animation du Plan Climat) et deux projets de recrutement (renouvellement urbain et mobilité) et 1 secrétaire
 - **Appui pour la révision :** un bureau d'études pour la finalisation du PADD, l'élaboration du DOO et du DAAC
- **Axes privilégiés pour le suivi/la mise en oeuvre :** Renforcement des pôles structurants et lutte contre la vacance / maîtrise de l'étalement urbain (habitat, ZAE etc...) et reconquête des friches urbaines et industrielles / transition énergétique et croissance verte / renforcement des transports en commun, des modes de déplacements actifs ou coopératifs et partenariat renforcé avec les acteurs de la mobilité / élaboration d'un DAAC / pédagogie
- **Période de validité de la prospective SCoT :** 2015-2030 (15 années)

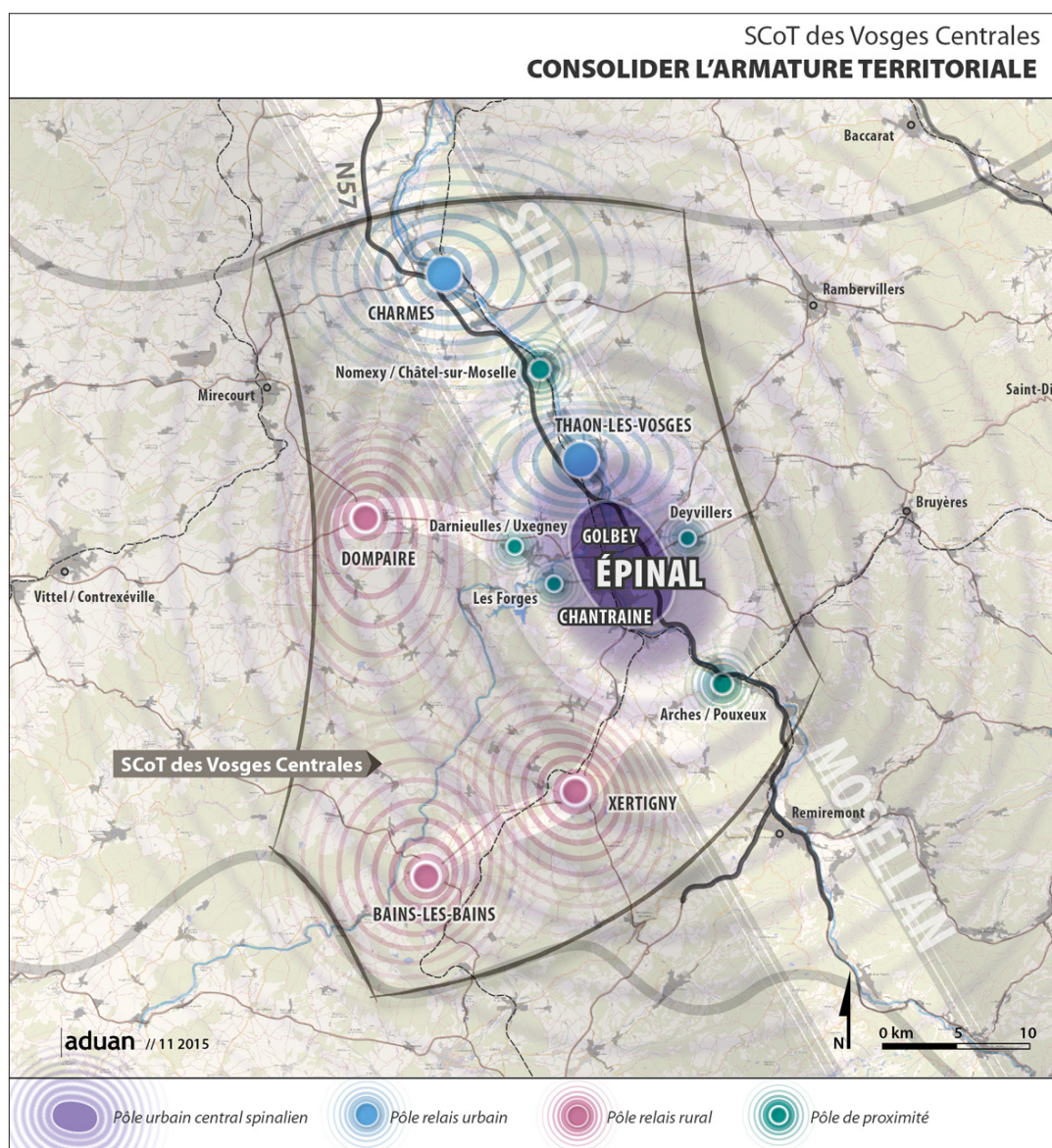
ARMATURE URBAINE

> Orientations/Objectifs du DOO

> Les orientations du Pré-PADD débattu fin 2015

- Consolider l'armature territoriale actuelle par la polarisation et les mutualisations
- Structurer le territoire à partir d'une armature territoriale resserrée : en confortant les polarités existantes et en structurant le développement à venir
- Renforcer les complémentarités entre pôles, bourgs et villages par la mutualisation des services, l'organisation des transports et le renforcement de l'accessibilité du territoire
- Conforter le maillage du territoire en équipements et services
- Disposer d'un tissu commercial dynamique et équilibré : diversifier l'offre actuelle en l'adossant à l'armature territoriale et renforcer la complémentarité des fonctions commerciales entre les différents pôles commerciaux présents sur son territoire

DOO NON ÉLABORÉ



DÉMOGRAPHIE

> Les orientations du Pré-PADD débattu fin 2015

- Refonder l'attractivité du territoire, en redressant le solde migratoire tout en optant pour une croissance démographique modérée de + 1,6 % à l'horizon 2030, par rapport à 2010 (scénario central de l'Insee)
- Renforcer les solidarités et les complémentarités entre les territoires des Vosges Centrales, à travers la consolidation de l'armature territoriale (équilibre territorial) et la valorisation du socle agricole, forestier et environnemental
- Renforcer la qualité de l'aménagement et du cadre de vie, notamment en préservant la santé et le bien-être des habitants (notamment en anticipation du vieillissement)

> Orientations/Objectifs du DOO

DOO NON ÉLABORÉ

LOGEMENTS

> Les orientations du Pré-PADD débattu fin 2015

- Réduire la vacance et rééquilibrer le développement résidentiel
- Répondre aux besoins en logements de la population, par la réalisation de **6 870 logements supplémentaires** à l'horizon 2030 dont 80 % à l'intérieur des enveloppes urbaines, 30 % par la remise sur le marché de logements vacants avec ou sans travaux selon leur état
- Adapter l'offre d'habitat aux besoins et à la capacité financière de ses habitants
- Développer une offre territorialement équilibrée et adaptée à chaque territoire des Vosges Centrales
- Améliorer la qualité du bâti existant et redonner une attractivité aux centres anciens

> Orientations/Objectifs du DOO

DOO NON ÉLABORÉ

ÉCONOMIE

> Les orientations du Pré-PADD débattu fin 2015

Renforcer et affirmer les spécificités économiques du territoire :

- Réinsuffler un dynamisme économique avec 5 700 emplois supplémentaires d'ici 2030, soit + 12 % d'emplois sur 20 ans (croissance calquée sur la décennie 2000-2010)
- Conforter les savoir-faire industriels et soutenir l'économie productive vers plus de compétitivité
- Positionner les Vosges Centrales comme terre d'innovation et d'excellence dans les domaines des éco-matériaux, de l'imagerie numérique, de l'économie circulaire et de la transition énergétique
- Déployer une offre présentielle de qualité et innovante répondant aux nouveaux besoins sociétaux et contribuant à la qualité de vie

> Orientations/Objectifs du DOO

DOO NON ÉLABORÉ

ÉCONOMIE (SUITE)

> Orientations/Objectifs du DOO

> Les orientations du Pré-PADD débattu fin 2015

Faciliter l'accueil des activités et des entreprises :

- Prioriser et valoriser l'offre existante et en friches industrielles ou urbaines
- Restructurer l'offre d'accueil économique dans une logique de portefeuille, afin de l'adapter aux besoins des entreprises
- Aménager un foncier et un immobilier économique de qualité, attractif et innovant

DOO NON ÉLABORÉ

GRANDS PROJETS D'ÉQUIPEMENTS

> Orientations/Objectifs du DOO

> Les orientations du Pré-PADD débattu fin 2015

- Développer les fonctions et les équipements métropolitains, en lien avec les réflexions actuellement en cours au sein des territoires, notamment en matière d'équipement touristique et sportif
- Renforcer les différentes vocations touristiques du territoire : en matière de tourisme industriel, il pourrait être envisagé la valorisation culturelle et touristique des friches réinvesties par la création d'une « Route du nouveau et de l'histoire industrielle » de dimension transfrontalière en lien avec les pôles touristiques de Wesserling en Alsace et Vöcklingen en Sarre

DOO NON ÉLABORÉ

FONCIER

> Orientations/Objectifs du DOO

> Les orientations du Pré-PADD débattu fin 2015

Maîtriser la ressource foncière :

- Valoriser prioritairement les sites existants et investir les espaces en friches urbaines, industrielles et commerciales à requalifier
- Limiter l'étalement urbain en extension urbaine
- 80 % des besoins (soit 5 495 logements) seront réalisés en renouvellement urbain, dont :
 - 30 % des besoins (soit 2 060 logements) seront satisfaits par la remise sur le marché de logements vacants avec ou sans travaux selon leur état
 - 35 % des besoins (soit 2 405 logements) seront réalisés par la construction de logements neufs dans la tâche habitat existante, par exemple par densification des dents creuses
 - 15 % des besoins (soit 1 030 logements) seront réalisés par la construction de logements neufs dans le reste de la tâche artificialisée (hors tâche habitat)
- Seuls 20 % des besoins (soit 1 375 logements) seront réalisés par la construction de logements neufs sur des terrains voués à un autre usage actuellement, notamment l'agriculture (en extension)

DOO NON ÉLABORÉ

FONCIER (SUITE)

> Les orientations du Pré-PADD débattu fin 2015

Prioriser et valoriser l'offre existante et en friches :

Plutôt que la création de nouveaux sites dans le milieu naturel, il privilégie :

- Le remplissage et la densification des Zones d'Activités Économiques (ZAE) actuelles du SCoT (100 ha), sur la base d'une priorisation établie en fonction de leur niveau d'équipements, de leur situation dans l'armature urbaine, des besoins des entreprises, de leur remplissage et des enjeux environnementaux, agricoles et forestiers
- L'intégration des activités économiques et des emplois dans le tissu urbain existant des villes, bourgs et villages (100 ha), notamment pour une part par la réhabilitation des friches urbaines, économiques et commerciales. Une priorisation des sites en friches à réinvestir sera définie dans le cadre du Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO). La valorisation de la desserte routière vers le Sud

> Orientations/Objectifs du DOO

DOO NON ÉLABORÉ

TRANSPORTS ET MOBILITÉS

> Les orientations du Pré-PADD débattu fin 2015

Améliorer la desserte du territoire et renforcer l'accessibilité vers le Sud :

- Renforcer le dialogue avec les territoires voisins et les différentes autorités compétentes afin de faciliter la mise en place de grandes infrastructures transrégionales dont le déploiement n'est pas achevé et qu'il convient soit de poursuivre : le projet de liaison fluviale Saône-Moselle/Saône-Rhin, l'électrification de la voie ferrée Épinal-Belfort et les connexions potentielles avec la ligne LGV Rhin-Rhône, la valorisation de la desserte routière vers le Sud et le renforcement du pôle TER/TGV d'Épinal

Construire et renforcer l'accessibilité physique et numérique du territoire :

- Optimiser la complémentarité des réseaux de transport en commun :
 - articuler développement urbain et transport
 - développer les pratiques et les services de mobilité alternatifs
 - renforcer la desserte numérique des Vosges Centrales en lien avec les stratégies communales et départementales

> Orientations/Objectifs du DOO

DOO NON ÉLABORÉ

TRAME VERTE ET BLEUE

> Les orientations du Pré-PADD débattu fin 2015

Préserver les grands équilibres spatiaux, entre espaces naturels et urbanisés :

- Articuler le socle agricole, forestier et environnemental et l'armature territoriale
- Préserver les espaces naturels et leur fonctionnalité
- Maîtriser le développement urbain pour préserver l'espace agricole et assurer la pérennisation des sites agricoles : en préservant les espaces agricoles de la pression de l'urbanisation, en assurant le bon fonctionnement des exploitations agricoles et en favorisant la diversification économique au sein des exploitations agricoles
- Soutenir l'activité sylvicole et protéger la forêt

> Orientations/Objectifs du DOO

DOO NON ÉLABORÉ

TRAME VERTE ET BLEUE (SUITE)

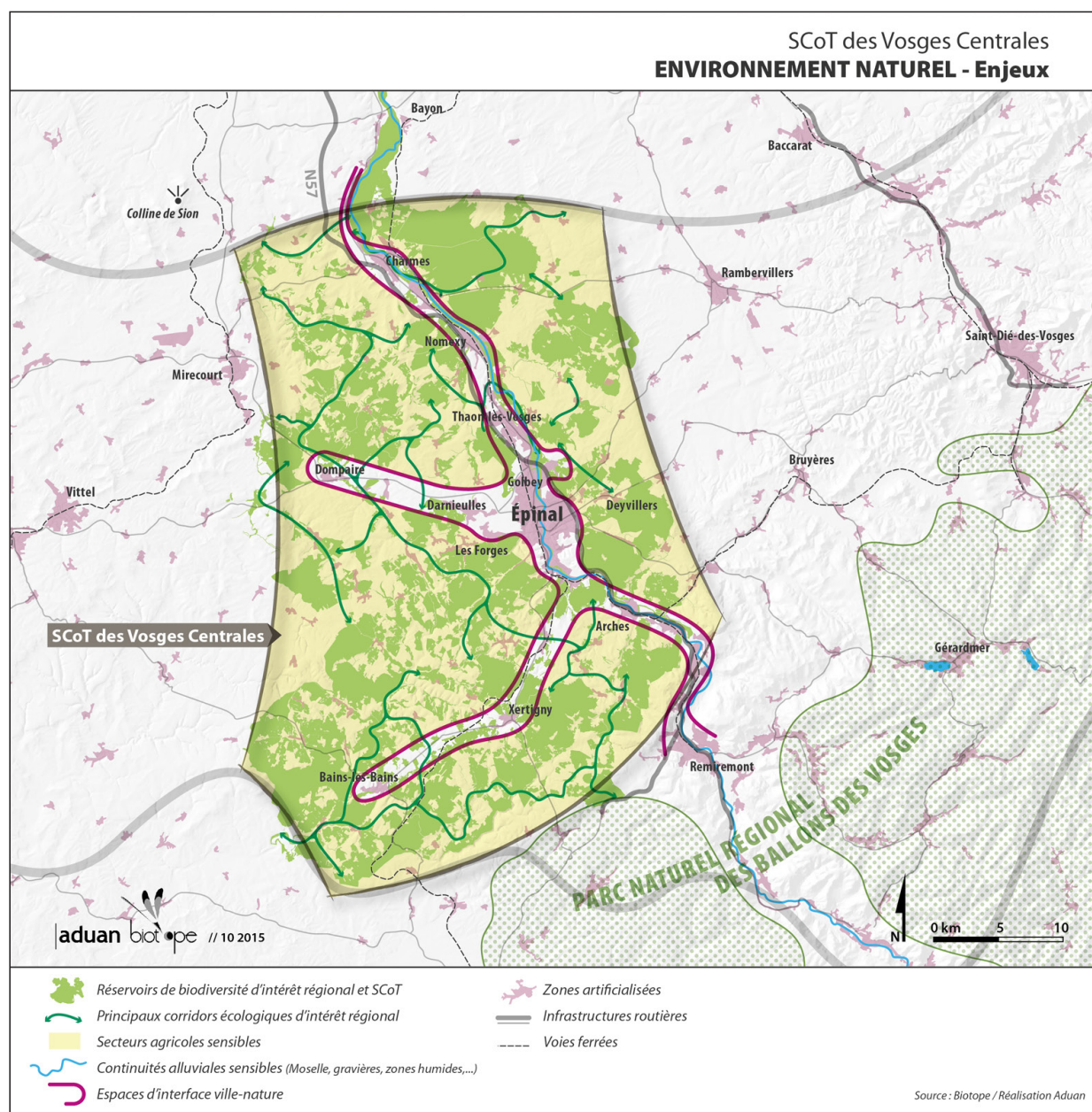
> Les orientations du Pré-PADD débattu fin 2015

Améliorer la qualité urbaine et paysagère du territoire :

- Lier attractivité du territoire et mise en valeur du patrimoine industriel et paysager
- Préserver et valoriser les paysages, en concourant au maintien des grands équilibres et continuités paysagères, indispensables à la lisibilité du territoire : valoriser les paysages emblématiques et traiter les vues remarquables, mettre en scène les franges urbaines et maintenir les lisières forestières situées en limite du tissu urbain, et éviter le mitage de l'espace agricole, naturel ou forestier grâce à une urbanisation regroupée autour des noyaux déjà constitués
- Améliorer la qualité des aménagements, notamment en veillant à la bonne intégration paysagère et écologique des aménagements

> Orientations/Objectifs du DOO

DOO NON ÉLABORÉ



CLIMAT AIR ÉNERGIE

> Les orientations du Pré-PADD débattu fin 2015

Renforcer le rayonnement et le positionnement du territoire en faisant des Vosges Centrales un territoire d'excellence sur le plan énergétique :

- Engager le territoire dans la transition énergétique et la croissance verte
- Favoriser les économies d'énergie par des mesures de sobriété et d'efficacité
- Amplifier les initiatives d'économie circulaire
- Renforcer les capacités de production du territoire en énergies renouvelables et de récupération locales

Renforcer la solidarité et la complémentarité entre les territoires du SCoT, en optimisant la valorisation des ressources énergétiques territoriales :

- Définir une stratégie territoriale de mobilisation du potentiel d'énergies renouvelables et de récupération
- Préserver les gisements et territorialiser les capacités de production des territoires du SCoT
- Anticiper l'évolution des réseaux et des besoins électriques
- Renforcer la solidarité entre les territoires pour capitaliser les ressources énergétiques locales

Renforcer la qualité de l'aménagement et du cadre de vie, notamment en :

- Préservant les ressources naturelles, la santé et le bien-être des habitants dans l'anticipation du changement climatique
- Produisant des énergies renouvelables respectueuses du cadre de vie

> Orientations/Objectifs du DOO

DOO NON ÉLABORÉ

RISQUES

> Les orientations du Pré-PADD débattu fin 2015

- Réduire la vulnérabilité du territoire face aux risques et aux nuisances, qu'ils soient naturels (sismique, inondation, mouvement de terrain, climatique), technologiques (installations industrielles, transport de matières dangereuses, sites pollués) et urbains (bruit, pollution lumineuse)
- Soutenir l'ensemble des actions favorables à la réduction des risques et leurs impacts, notamment dans les zones concernées par un risque d'inondation

> Orientations/Objectifs du DOO

DOO NON ÉLABORÉ

Ce qu'il faut retenir du projet de territoire et de ses interactions avec d'autres SCOT

Quels sont les points forts de votre SCOT (PADD)?

- Renforcer le positionnement régional (tourisme, débouché sud de la Lorraine, coopérations avec le massif Vosgien, le Sillon Lorrain et la Franche Comté, etc.)
- Consolider les pôles structurants avec la reconquête des centre-villes, des bourgs-centres et des cœurs de villages
- Lutter contre l'étalement urbain grâce à la densification des enveloppes urbaines et la remise sur le marché des logements vacants (Des objectifs très forts sont affichés pour contenir l'urbanisation : > 80% de la production de logements dans l'enveloppe urbaine, dont 30% de remise sur le marché de logements vacants)
- Mieux maîtriser l'énergie et développer les énergies renouvelables : l'ambition des élus est de travailler sur l'autonomie énergétique du territoire à l'horizon 2050 et d'en faire un axe transversal du SCoT révisé
 - développement des différentes filières d'énergie locale : volonté d'aller au-delà du bois énergie (géothermie, éolien, etc.) dans le respect de l'environnement et de la biodiversité
 - maîtrise de l'énergie : encourager la rénovation thermique des bâtiments existants et favoriser un urbanisme plus économe en énergie
- Valoriser l'offre existante en Zones d'Activités Economiques (ZAE) ou en friches urbaines ou industrielles pour le développement économique, plutôt que la création de nouveaux sites économiques en milieu agricole et naturel, limiter à 100 hectares les capacités d'extension urbaine de ZAE à vocation économique (classification des projets de ZAE en fonction de leur niveau d'équipements, de leur situation dans l'armature urbaine, des besoins des entreprises, de leur remplissage et des enjeux environnementaux, agricoles et forestiers)
- Mieux maîtriser les déplacements et encourager les modes de déplacements actifs, coopératifs et innovants
- Définir et préserver la trame verte et bleue et développer un projet environnemental, agricole et forestier cohérent

L'analyse fait-elle ressortir des questions, thématiques, ou dynamiques territoriales que le SCoT n'a pas abordées et pour lesquelles le SRADDET pourrait apporter une valeur ajoutée ?

- Renforcer l'armature urbaine à différents niveaux (grandes villes, villes moyennes, pôles relais urbains et ruraux, pôles de proximité) en favorisant les solidarités villes-campagnes, programmer les grands équipements en conséquence (domaines : universitaire, culturel, sanitaire, touristique, transports, numérique...), soutenir le renouvellement urbain dans les villes, dans les bourgs-centres et dans les cœurs de villages
- Poursuivre l'accompagnement dans le domaine énergétique et encourager la planification énergétique à différentes échelles,
- Soutenir les initiatives dans le domaine économique, notamment l'innovation numérique, l'économie circulaire, sociale et solidaire, la filière fibre et bois, les écomatériaux, les activités de réhabilitation et de rénovation thermique des bâtiments, le recyclage des déchets etc.
- Renforcer l'intermodalité dans les transports (ex : faciliter la mise en place d'une tarification unique, soutenir les actions d'information des usagers, encourager les modes de transports innovants et les biocarburants) et accompagner les collectivités dans l'organisation de la gouvernance locale, améliorer le débouché Sud de l'ex-Lorraine
- Améliorer l'attractivité touristique et l'accessibilité du territoire (développement de grands circuits cyclables raccordés aux circuits des régions françaises et étrangères limitrophes, créer des routes culturelles, développer le tourisme de plaisance, valoriser le thermalisme...)

NB : Le SCoT des Vosges centrales a été approuvé en 2007. Il fait l'objet d'une révision qui a été lancée en 2014. Il dispose donc d'un recul de 7 ans de mise en œuvre, ce qui en fait une force pour imaginer le territoire de demain.

Synthèse réalisée par : l'agence de développement et d'urbanisme de l'aire urbaine nancéienne, 49 Bld d'Austrasie - 54 008 NANCY CEDEX

Tél. : 03 83 17 42 00

Mars 2017

Cartographies : Agence Scalen

Analyse et rédaction : Alexandra POIDEVIN

apoidevin@aduan.fr - 03 83 17 42 34

Toute reproduction autorisée avec mentions précises de la source et la référence exacte.